

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Guingamp, le 18 novembre 2025

## REMISE DE VÉHICULES À L'ASAD D'ARGOAT À GUINGAMP LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LA MOBILITÉ DES AIDES À DOMICILE

Ce mardi 18 novembre, Véronique Cadudal, vice-présidente du Département déléguée à l'Autonomie, Guillaume Louis, conseiller départemental du canton de Guingamp, et Christelle Guervilly, directrice adjointe de l'ASAD d'Argoat, sont réunis pour la remise de deux véhicules.

Le Département des Côtes d'Armor accompagne les services d'aide à domicile dans l'amélioration de leurs conditions d'intervention et de déplacement. Grâce au **Fonds mobilité** mis en place au niveau national et doté, pour le Département des Côtes d'Armor, de 964 865 €, ce dispositif financé par l'État vise à faciliter les déplacements des professionnels de l'aide à domicile, essentiels au maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap.

Ce fonds a pour objectif de financer plusieurs types d'actions, parmi lesquelles l'**acquisition ou le renouvellement de véhicules** (électriques ou hybrides) destinés aux tournées des professionnels, mais aussi des aides au permis de conduire, le développement de mobilités douces, ou encore des temps d'échanges de pratiques. Il constitue un levier essentiel pour soutenir des métiers très sollicités, contribuer à la qualité des interventions et **adapter les moyens de déplacement à la réalité de terrain**, en particulier dans les zones rurales du département.

« Soutenir la mobilité des aides à domicile, c'est soutenir un métier essentiel au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Ces véhicules viennent renforcer un service indispensable à la vie de nos territoires » souligne **Véronique Cadudal**, vice-présidente du Département en charge de l'Autonomie.

### DEUX VÉHICULES AU SERVICE DES INTERVENTIONS À DOMICILE

Au regard des critères, l'ASAD d'Argoat bénéficiera du soutien du Département pour l'**acquisition de ces véhicules**. La mise à disposition de ces deux voitures vont permettre d'améliorer les conditions de travail des professionnelles du domicile.

« Notre objectif est double : d'abord permettre à des personnes ne possédant pas le permis de conduire de travailler à l'ASAD ARGOAT, ensuite de décarboner les déplacements » **François Leduc**, président ASAD d'Argoat.

« Avec le fonds mobilité, l'ASAD Argoat permet à ses salariés, aide à domicile intervenant en milieu rural, de bénéficier de véhicules de service. C'est un atout supplémentaire pour l'attractivité du métier. » **Alain Fesselier, Christelle Guervilly**, direction ASAD d'Argoat.



Côtes  
d'Armor  
le Département

### CONTACT PRESSE

Direction de la Communication  
**Marine Beunardeau**  
marine.beunardeau@cotesdarmor.fr  
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83